

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 22 mars 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Sylvain GASCOUIN à Alain LEQUERTIER  
Nadine LECHATTELLIER à Nathalie BOUILLARD  
Patrice MÈCHE à Brigitte LAIR  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20220328-22\_04376-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022

**Absents excusés :** Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Angélique MOUROCQ, Flavien DELÈTRE, Isabelle LEPESTEUR

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-1-6
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2022/033 – Dispositif CLAS Année scolaire 2022/2023 (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

Il est dit que le double objectif poursuivi par les CLAS, à savoir à la fois des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école, constitue l'originalité de ce dispositif. C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille de la CAF finance les CLAS.

Comme l'année passée, Condé en Normandie souhaite renouveler ce dispositif pour l'année scolaire 2022/2023.

Les actions envisagées portent sur les 4 axes suivants :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Le CLAS ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions conduites sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Elles contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACTE** la poursuite du dispositif CLAS sur l'année scolaire 2022/2023
- **SOLLICITE** les aides attribuées dans ce cadre
- **AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 28 mars 2022  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

